

Procès-verbal de l'assemblée générale

Procès-verbal:	N° 13
Lieu et date:	Espace Riponne, Lausanne – 25 avril 2017
Thème:	Assemblée générale ordinaire
Présents:	(selon liste de présence) Membres du comité: Marina Le Bec, Catherine et Gerardo Vigliotti Pierre-Nicolas-Meier, Sylvia Pasquier.
Invités:	Monique Richoz, directrice de Pro Infirmis Vaud et Nicolas Mani, responsable de l'antenne romande de PluSport.
Excusés:	selon liste

La Présidente, Sylvia Pasquier ouvre l'assemblée générale à 19 h 55 et souhaite à chacun une cordiale bienvenue.

Elle fait part de sa déception face à une si faible présence : alors que l'association compte 249 sportifs et 80 moniteurs, seuls 27 membres sont présents, invités compris.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.
Remerciement à son auteur.

2. Compte-rendu de l'activité du comité et de la cheffe technique

Le comité s'est réuni à cinq reprises, en sus de séances internes consacrées aux finances, activités externes et recherches de fonds ainsi que d'une séance avec les moniteurs. Par ailleurs, il a participé aux séances du groupe de travail PluSport qui s'est réuni à six reprises en Suisse romande et en Suisse alémanique avec, comme objectif, la mise en place de la nouvelle clé de répartition des subventions qui devrait entrer en vigueur en 2019.

Vu l'état des finances, les principaux efforts du comité en 2016 et jusqu'à ce jour se sont concentrés sur la recherche de fonds et la stabilisation de la situation financière de l'association.

Recherches de fonds 2016

- **123 lettres** ont été adressées à diverses sociétés lausannoises pour un résultat de CHF 600.—.
- **50 dossiers** ont été adressés aux fondations et grandes entreprises locales entre septembre et octobre. Le retour n'a pas été exceptionnel puisque, parmi les 35 dossiers partis par courrier postal, seules quatre réponses positives ont permis de récolter un montant de CHF 2'100.— pour 2016 et trois dons pour 2017 d'un total de CHF 15'000.—.
- La Ville de Lausanne a versé CHF 3'000.— pour les 75 membres domiciliés sur son territoire. Les autorités politiques de **23 communes** de la région lausannoise comptant des résidents membres ont également été sollicitées. Seules cinq ont répondu favorablement pour un montant de CHF 500.—.

- Le 23 juin 2017, le Lions Club de Lausanne organisera un repas de soutien en faveur de Fair Play.
- **31 membres** passifs ont également reçu une demande de soutien. Quatre y ont répondu positivement pour un total de CHF 270.—.
- Sollicitée, la Loterie Romande a refusé d'accorder un don à Fair Play, au motif qu'elle ne soutient désormais plus les budgets de fonctionnement. Elle subventionne uniquement les nouveaux projets ou l'achat de matériel, ce qui ne figure pas dans les priorités actuelles de Fair Play. Une demande pourra être adressée dans ce sens ultérieurement, lorsqu'une solution aura été trouvée pour assurer la pérennité des 20 activités sportives actuelles.
- Diverses fondations contactées ont répondu par la négative, à la lecture des comptes de l'association. Il est clair qu'elles ne souhaitent pas investir dans un club présentant un bilan négatif.
- Le 31 mars, le comité a été reçu par MM. Patrice Iseli et Robert Mohr, du Département des sports de la Ville de Lausanne. Ceux-ci ont offert à l'association la gratuité des infrastructures lausannoises et un soutien aux sportifs lausannois, ce qui représente tout de même un montant annuel de CHF 18'000.—. Le cadre légal ne les autorise pas à soutenir davantage l'association, mais pour 2017, ils ont accepté de lui allouer un montant supplémentaire de CHF 5'000.—.
- A fin 2016, M. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, a été alerté sur la situation financière préoccupante de l'association et sollicité pour un rendez-vous. Sans nouvelles de sa part, le comité a adressé un courrier recommandé aux autorités suivantes, les informant d'un dépôt de bilan imminent, faute d'une aide rapide de leur part:
 - Département de l'économie et du sport, M. Philippe Leuba;
 - Département de la santé et de l'action sociale, M. Pierre-Yves Maillard;
 - Département des finances, M. Pascal Broulis;
 - Direction des sports et de la cohésion sociale de la Ville de Lausanne, M. Oscar Tosato;
 - Service des sports de la Ville de Lausanne, M. Patrice Iseli;
 - CIO, MM. Christophe De Keeper (directeur général) et Thomas Bach (président);
 - PluSport, M. René Will (directeur);
 - Service vaudois de l'éducation physique et du sport, M. Nicolas Imhof (chef de service).
- Lundi 24 avril à 17 h, la Présidente et Marina Le Bec ont rencontré MM. Leuba et Imhof du Département vaudois de l'économie et du sport, en vue d'obtenir une subvention ponctuelle pour 2017. Il ressort de cet entretien qu'il n'est pas conforme au règlement d'octroyer une subvention renouvelable d'année en année. Ils vont toutefois se renseigner auprès de diverses fondations vaudoises en lien avec le sport, afin de voir dans quelle mesure elles pourraient soutenir l'association. De plus, M. Leuba s'entretiendra le mercredi 26 avril avec son homologue M. Maillard au sujet de l'association, afin d'étudier de quelle manière leur département respectif pourrait soutenir l'association.
- Il ressort d'un entretien téléphonique le 19 avril avec M. René Will, directeur de PluSport, que ni le comité ni le président de PluSport ne veulent la dissolution de l'association et ils se sont engagés à tout mettre en œuvre pour l'éviter. Pour 2017, PluSport garantit ainsi la couverture d'un éventuel déficit (au maximum 25'000.- CHF) afin que Fair Play puisse poursuivre ses activités jusqu'en fin d'année. PluSport rencontrera le comité de Fair Play le 8 mai.

Toutes ces démarches ont épuisé le comité et il est impératif de trouver de nouvelles forces rapidement. La Présidente lance un appel à l'assemblée dans ce sens et remercie les membres du comité pour leur travail et leur dévouement à la cause de l'association et du sport handicap.

Rapport de la cheffe technique

Marina Le Bec remercie l'ensemble des moniteurs pour leur investissement auprès des sportifs. Elle assure que le comité se bat pour leur permettre de continuer à offrir des prestations sportives de qualité accessibles à tous, dans un cadre adéquat et valorisant. Elle remercie chacun de sa confiance.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux moniteurs responsables qui seront les seuls à être cités ce soir, mais associe à son message de gratitude les assistants et bénévoles qui ont également rejoint les équipes sportives

:

- Alexia Vallotton (natation ados et adultes, le jeudi au CPHV);

- Alexandre Mikaelian (tennis, le samedi à Montchoisi + mise à disposition d'un court);
- Tara Fleury (course à pied à Morges);
- Ruben Madeira (natation/aquagym le lundi à Etoy);
- Christian Velarde (gymnastique polysport le lundi à Villamont);
- Marie-Laure Connaissa (accoutumance à l'eau le vendredi au CHUV);
- Miki Vauthey et toute l'équipe de l'Ecole du cirque de Lausanne (handicirque).

Marina Le Bec remercie également plusieurs moniteurs sortants pour leur engagement : Sonia Matthey, Claudia Pires, Sylvia Cornamusaz, Matthieu Joly, Jessica Ducki et Perrine Binz. Elle adresse des vœux de prompt rétablissement à Catherine Gret, monitrice de gymnastique aux Bergières. Elle souhaite également la bienvenue à Aline Turrian, qui reprend dès à présent la responsabilité du groupe de natation à Grand-Vennes et exprime sa reconnaissance à Allan Bonjour, qui quitte ce poste après quatre ans de monitorat.

En 2016, l'association a proposé 22 activités sportives hebdomadaires, pratiquées par environ 300 membres actifs âgés de 3 à 67 ans et encadrées par plus de 60 moniteurs. Parmi ceux-ci, il y a 25 moniteurs spécialisés, titulaires d'un brevet de la Fédération PluSport ou d'un master universitaire en activités physiques adaptées ; 20 assistants qualifiés ainsi qu'une vingtaine d'aides-moniteurs et de bénévoles. A la demande de Marina Le Bec, l'assemblée les applaudit.

Chaque année, l'association renouvelle son offre et cherche à attirer de nouveaux sportifs, jeunes en particulier. La Cheffe technique invite chacun à consulter régulièrement le site internet de l'association pour découvrir ces nouvelles offres ainsi que l'agenda des manifestations.

Deux séances d'initiation à l'escalade ont eu lieu au mois de mai 2016 et deux autres au mois de novembre. Si les jeunes participants ont eu beaucoup de plaisir, leur nombre n'était toutefois pas suffisant pour ouvrir un cours régulier. La Cheffe technique encourage les ados qui souhaiteraient pratiquer l'escalade à rejoindre le groupe des «Extraordinaires » le vendredi soir à Chavornay.

Deux séances d'initiation au handicirque ont aussi eu lieu au mois de novembre 2016. 15 participants ont découvert les arts du cirque. Un cours régulier a donc pu être mis en place dès mars 2017 en collaboration avec l'Ecole de cirque de Lausanne-Renens. Il se déroule tous les vendredis de 17h00 à 18h15.

La Cheffe technique rappelle que le Meeting de natation, organisé par Bastien Pisset et Kevin Rosianu, aura lieu le 30 avril 2017 à la piscine de Grand-Vennes. Elle passe ensuite la parole à Cathy Vigliotti, responsable des activités externes.

Cathy Vigliotti informe qu'en raison des conditions météorologiques, une seule des quatre activités estivales mises sur pied a eu lieu. En revanche, cinq des six sorties hivernales prévues ont pu avoir lieu. Elle adresse des remerciements aux moniteurs pour leur engagement et leur professionnalisme. Elle annonce ensuite que le choix de la station des Mosses est maintenu, celle-ci possédant les infrastructures permettant la pratique des différents sports hivernaux proposés par l'association. Elle donne ensuite un aperçu de la participation de membres aux 20Km de Lausanne. Elle annonce que Fair Play sera représentée à la course populaire de Chevilly, qui aura lieu au mois d'août 2017, et que ses organisateurs ont décidé de reverser une partie des bénéfices réalisés ce jour-là à l'association.

Marina Le Bec reprend la parole pour annoncer que Fair Play cherche une personne pour organiser la journée à Macolin qui, en 2016, a rencontré un joli succès avec 20 participants de Fair Play. Pour sa participation à la journée handisport à Genève, qui a lieu chaque année au mois d'octobre, Fair Play cherche également un(e) organisateur(trice), participation qui pourrait par ailleurs remplacer la journée à Macolin dans le calendrier des activités de Fair Play.

Marina Le Bec annonce qu'il n'y aura pas d'activités estivales cette année. Celles-ci seront remplacées par d'autres animations.

Elle évoque ensuite divers projets réalisés ou en cours, parmi lesquels le tournage d'un film promotionnel de quelques minutes sur les activités de Fair Play par Laurent Bersier, de Kaosmovies.

En conclusion, elle invite les membres à participer au Panathlon Family Games le 11 juin à Vidy et à **MyRun4Help, le 27 août à Chevilly.**

3. Comptes 2016

Pierre-Nicolas Meier, trésorier, présente les comptes 2016 et commente les postes principaux.

Charges :

Suite de l'adaptation du salaire des moniteurs aux normes PluSport dès août, le montant des honoraires des moniteurs et de la responsable technique a diminué de CHF 5'000.—.

Sur un montant total des locations de CHF 19'769. —, la Ville de Lausanne a remboursé CHF 15'425.30. Malgré une augmentation de la charge administrative, le contrat fixe de la secrétaire-comptable a été dénoncé afin de passer à un système de tarif-horaire inférieur. Le Trésorier souligne que la titulaire accomplit par ailleurs une part de bénévolat non négligeable.

Recettes :

Le Trésorier indique que l'augmentation des cotisations des membres actifs de CHF 60. — à CHF 90. — a permis d'atteindre le montant de CHF 20'730. — soit une augmentation de CHF 6610. La collecte de fonds PluSport de CHF 26'600. — a notamment servi à financer des achats de matériel.

Un solde d'un précédent don de la Loterie Romande dédié au secrétariat a permis de couvrir les charges de celui-ci et les frais d'escalade de CHF 5834.90 par la diminution du fonds Juchum. Le montant des dons s'élève à CHF 18'256.—. Subventions Plusport se montent à CHF 85'237.40 soit le 99,91% de la partie qualité à laquelle nous avons droit, ce qui attente une gestion rigoureuse.

Bilan :

Les comptes 2016 affichent un total de charges de CHF 232'260.75. — pour un total de recettes de CHF 222'877.95, soit une **perte de CHF 9'382.—**.

Au 31 décembre 2016, le capital propre est de **CHF -361.13**.

Le Trésorier relève que la Loterie Romande ne finance plus les frais de fonctionnement des associations. Lors des recherches fonds, personne n'a d'ailleurs accepté de le faire. Or, la qualité de l'encadrement de Fair Play (attestée par la partie qualité de 99,91% de PluSport) coûte cher. L'association n'a actuellement plus les moyens de financer ses activités sans un soutien financier durable du Canton.

Il précise que la décision d'augmenter les cotisations en début d'année a été prise afin de pouvoir assurer les liquidités nécessaires au fonctionnement du premier semestre. De plus, le Trésorier explique que, pour limiter les charges, le comité a restructuré la rémunération des moniteurs, diminué les charges de secrétariat comme déjà annoncé et obtenu de la Ville de Lausanne une prise en charge du loyer des infrastructures lausannoises.

Il estime par ailleurs que le montant de la cotisation (CHF 120. —) reste extrêmement bas.

Pour 2018, la nécessité de passer à un système de cotisation de base, augmentée d'un montant par prestation, c'est-à-dire par sport pratiqué sera nécessaire. Ce système doit encore être réfléchi et construit par le comité.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence des deux vérificateurs des comptes, la Présidente donne lecture de leur rapport.

5. Approbation des comptes 2016 et décharge au comité

L'Assemblée approuve à l'unanimité et sans discussion les comptes 2016 tels que présentés et en donne décharge au comité ainsi qu'aux vérificateurs des comptes.

6. Budget 2017

Le Trésorier annonce que le budget 2017 prévoit des charges pour un montant de CHF 218'200.— et des recettes pour un total de CHF 193'200.—. Il rappelle donc la nécessité de réunir CHF 25'000.— sous forme de dons et de subventions ou de réduire les frais de fonctionnement et les prestations.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité et sans discussion le budget 2017 tel que présenté.

7. Validation des cotisations 2017

Le Trésorier rappelle que le montant de CHF 90. — a été validé par l'Assemblée générale en 2016. La Présidente informe que sur 187 envois, seuls deux ont suscité une réaction. Après discussion, ces deux membres ont accepté sans problème de s'acquitter de leurs cotisations. De plus et à ce jour, la Présidente souligne que plus de la moitié des membres se sont déjà acquittés de leurs cotisations 2017.

Le Trésorier admet que cette augmentation, qui correspond à une hausse de 100% en deux ans, peut paraître importante. Il souligne toutefois que le montant des cotisations divisé par mois équivaut à CHF 10. — et CHF 2.50 par semaine pour un ou plusieurs sports.

Il déclare que, même augmenté à CHF 120. —, le montant des cotisations reste très bas pour une très large palette d'activités.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de valider l'augmentation des cotisations 2017 à CHF 120.—.

8. Avenir de l'association et décisions

La Présidente rappelle que pour 2017 et grâce à l'engagement de PluSport, Fair Play est sauvé, mais que l'avenir de l'association est loin d'être florissant. En effet et à ce jour, le comité n'a obtenu aucune réponse écrite garantissant la prise en charge d'un déficit 2018. Dans le but de permettre à Fair Play de retrouver des chiffres noirs, PluSport et le comité réaliseront ensemble une analyse financière cet été. De plus, PluSport mettra à disposition un collaborateur de son département marketing afin d'aider le comité à concevoir un dossier de sponsoring et de le conseiller dans ce domaine.

La Présidente déclare aux membres qu'actuellement, ils ne trouveraient aucun club sportif qui ne leur ferait payer que CHF 10.— par mois pour faire du sport quatre fois par semaine avec un encadrement adapté, parfois même un moniteur pour un seul sportif et qui paie les entrées à la piscine ou à d'autres salles.

La Présidente rappelle que si ceci était autrefois possible, le bénévolat a aujourd'hui cédé la place au professionnalisme. Elle constate que, depuis quelques années et comme beaucoup d'autres clubs, Fair Play est pris en étau entre les exigences croissantes de l'OFAS (l'augmentation de la qualité entraînant une professionnalisation de l'encadrement) et le désintérêt des sponsors pour des activités non porteuses sur le plan médiatique.

Raison pour laquelle le comité réfléchit à la mise en place d'un nouveau système de financement des activités sportives dès 2018. A une cotisation annuelle de base de CHF 120. — qui permettra de couvrir les assurances, une partie de la location des infrastructures et de l'administration, s'ajoutera un montant mensuel, semestriel ou annuel pour chaque sport pratiqué. La Présidente souligne que le comité est conscient que le budget de certains sportifs ne leur permettra pas de s'acquitter de ce coût supplémentaire. Une aide pourra toutefois être demandée auprès de Pro Infirmis. A cet effet, la Présidente passe la parole à Monique Richoz, directrice de Pro Infirmis Vaud.

Monique Richoz dit d'abord son admiration pour le travail réalisé par le comité de Fair Play, un partenaire important aux yeux de Pro Infirmis et synonyme pour elle de solidité et de créativité. Elle constate qu'une cotisation de CHF 120. — par an pour pratiquer jusqu'à cinq activités par semaine et toute l'année est insuffisante. Elle demande si, dès lors, il n'y aurait pas lieu de revoir effectivement le financement avec un paiement par prestation. En conclusion, elle relève que la disparition de Fair Play serait dommageable pour ses membres et réitère ses félicitations au comité pour son travail extraordinaire.

Marina Le Bec dit que la volonté du comité est de maintenir les activités indépendamment de leur coût, mais que pour cela, les membres devront y contribuer. En cas d'augmentation de la cotisation, ils auront la possibilité de contacter une assistante sociale afin de voir de quelle manière obtenir une aide, notamment dans le cadre des prestations complémentaires.

Nicolas Mani, responsable de l'antenne romande de PluSport, explique que Fair Play s'est aligné sur les exigences de l'OFAS, dont les critères se sont durcis depuis deux ans. L'ancien comité avait perdu 17% des 20% de subventions de l'OFAS. Le comité actuel touche aujourd'hui 99,91% des 20% octroyés, grâce à un effort considérable.

Pour lui, cela démontre que le comité entreprend tout ce qu'il peut pour obtenir la majeure partie des subsides auxquels elle a droit. Il ajoute que l'enveloppe globale de l'OFAS, c'est-à-dire 2,5 millions de francs redistribués aux clubs, n'a toutefois pas augmenté depuis dix ans. Il estime que la charge administrative de Fair Play correspond à un taux d'activité de 50%, travail qu'il n'est pas possible de réaliser en parallèle à une activité professionnelle rémunérée.

Francis Thierrin demande si le type de handicap entre en ligne de compte pour l'OFAS. Nicolas Mani répond par la négative : en natation par exemple, deux personnes sont parfois nécessaires pour accompagner un seul sportif. Il ajoute que si cela engendre un coût très pénalisant, la volonté est de ne pas céder aux sirènes de la rentabilité en supprimant ce type d'activité.

Francis Thierrin demande si, par exemple et comme c'est déjà le cas pour l'activité football, il ne serait pas préférable que les sportifs paient eux-mêmes les frais d'inscription aux différents tournois. Nicolas Mani répond qu'une réflexion sur ce point est déjà en cours. L'introduction de cette nouveauté, qui aurait déjà dû être réalisée auparavant, demandera naturellement du tact et des explications de la part du comité.

Pierre-Nicolas Meier précise que le but de l'association et du comité est de pouvoir continuer à offrir les mêmes prestations, et pas de se faire de l'argent.

Marina Le Bec relève qu'il s'agira d'un ensemble de mesures à mettre en place conjointement afin de redresser les finances de l'association.

La Présidente demande à l'Assemblée de réaffirmer sa confiance dans le comité en lui donnant toute latitude afin de lui permettre de redresser la situation financière de Fair Play.

Lucia Rossier demande, vu le faible nombre de membres présents, si une décision de l'Assemblée sur ce point a une valeur légale. La Présidente répond par l'affirmative, les statuts de Fair Play ne faisant pas mention d'un quorum à atteindre pour toutes décisions lors de AG, sauf en cas de dissolution.

Pierre-Nicolas Meier ajoute que les membres ont été informés que des décisions importantes seraient prises ce soir en assemblée générale et qu'il faut aller de l'avant, même si seuls 27 membres sont présents.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de donner carte blanche au comité, de manière à ce qu'il puisse entreprendre toute démarche utile en vue du rétablissement de la situation financière de Fair Play.

9. Nomination des vérificateurs des comptes pour 2017

L'Assemblée nomme à l'unanimité MM. Amine Tabet et Patrick Languetin en tant que vérificateurs des comptes pour 2017.

10. Démissions/nominations des membres du comité

Esther Kohler et Sandrine Fattebert Karrab ont souhaité se retirer du comité pour raisons professionnelles. Cette dernière continue toutefois à rédiger les procès-verbaux et à relire les documents officiels de Fair Play.

Après deux ans de recherches infructueuses, la Présidente lance un nouvel appel afin qu'un(e) représentant(e) des parents accepte de rejoindre le comité.

Lucia Rossier proposera le nom d'une personne potentiellement intéressée à la Présidente, après la séance. La Présidente lance à nouveau un appel en vue de renforcer les rangs du comité, appel laissé sans réponse.

Par acclamation, l'Assemblée reconduit dans leurs fonctions les membres actuels du comité : Marina Le Bec (cheffe technique), Pierre-Nicolas Meier (trésorier), Sylvia Pasquier (caissière et administration générale), Cathy Vigliotti et Gerardo Vigliotti (responsables des activités externes).

11. Election du président et du vice-président

Sylvia Pasquier est réélue à la présidence par acclamation et Pierre-Nicolas Meier est réélu au poste de vice-président, également par acclamation. Tous deux remercient l'Assemblée de sa confiance.

Nicolas Mani appuie l'appel de la Présidente afin d'étoffer les rangs du comité. Il souligne qu'il n'y a pas de petit rôle au sein d'un comité et que la durée de l'engagement est libre.

12. Remise du Prix Fair Play 2017

Christian Juriens, moniteur Fair Play, présente la candidature de Willy Latty. Il souligne que Willy Latty pratique le football depuis vingt ans au sein de Fair Play, avec un taux de présence se situant entre 92 et 95% depuis huit ans au moins, ce qui est tout à fait exceptionnel. Il relève aussi que Willy Latty est celui, à son sens, qui incarne le mieux les valeurs de Fair Play : il est toujours là pour encourager les autres et soutenir les joueurs, raison pour laquelle il est d'ailleurs capitaine au sein de son équipe.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, Willy Latty reçoit le Prix Fair Play 2017 et associe toute son équipe à la remise de cette récompense.

13. Divers et propositions individuelles

Raphaëlle Husson signale que certains membres ne reçoivent pas les e-mails du comité.

La Présidente indique que des problèmes ont été effectivement constatés en fin d'année passée dans ce domaine, problèmes résolus depuis.

Marina Le Bec recommande aux membres de vérifier si les e-mails ne sont pas automatiquement redirigés dans leur boîte de courrier indésirable et de ne pas hésiter à contacter directement le comité par téléphone ou par e-mail afin de redonner si nécessaire leur adresse électronique.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance. Il est 21 h 25.

La Présidente
Sylvia PASQUIER



La secrétaire
Sandrine FATTEBERT KARRAB



Romont, le 13 mai 2017.